

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mai 2021

---

VISANT À RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DU NUMÉRIQUE EN  
FRANCE - (N° 3730)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD271

présenté par  
M. Thiébaud, rapporteur

-----

### ARTICLE 12 BIS

À l'alinéa unique, substituer aux mots :

« leur faisabilité »,

les mots :

« la faisabilité de ces mesures ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.